

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA SAVOIE
MAIRIE DE SAINT PIERRE D'ALVEY

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du 3 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six et le trois juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean HEBRARD, Maire.

Convocation et affichage : 28.05.2026

**Présents : Mesdames : Fabienne MARGUERIE ; Sarah MEYER ; Valérie SOLTREY ; Sophie VANHAY ; Marie VEUILLET
Messieurs : Éric GOUVILLE ; Jean-François HEBRARD ; Gérard REVEYRON ; Michel REVEYRON ; Jean RIZZI.**

Absents : Jean VEUILLET

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Marie VEUILLET a été nommé secrétaire de séance

Le conseil approuve le procès-verbal de la séance du 22 mars 2026.

01.20260306 – Délibération pour le marché de restauration scolaire

Groupement de commandes pour la fourniture de repas en liaison froide aux établissements liés à l'enfance des communes du secteur de Yenne

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2022 un groupement de commandes comportant 7 communes, une communauté de commune et un SIVU a été créé, afin d'optimiser les coûts de fourniture et de livraison et homogénéiser la prestation pour l'ensemble du territoire.

La Commune de Yenne avait été désignée coordinatrice du groupement de commandes.

Une commission a été constituée afin que chaque maître d'ouvrage puisse signer un acte d'engagement correspondant à ses besoins propres.

Le marché actuel arrive à son terme le 31 août prochain, il convient donc de renouveler cette adhésion afin de pouvoir lancer une nouvelle consultation pour aboutir à un nouveau contrat au 1er septembre prochain.

Monsieur le Maire propose de désigner M. Jérémy PARIS et M. Julien BLANCHIN, en tant que représentants du Sivu du Flon.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide pour les établissements liés à l'enfance et l'adhésion au dit groupement de commandes.
- **APPROUVE LA DÉSIGNATION DE LA COMMUNE DE YENNE COMME MANDATAIRE DU GROUPEMENT,**
- **DESIGNE** Monsieur Jérémie PARIS, titulaire et Monsieur Julien BLANCHIN suppléant pour être représentants du SIVU à la commission d'appel d'offre.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes pour la fourniture et la livraison de repas en liaison froide aux établissements liés à l'enfance.

ADOPTÉ : à l'unanimité

02.20260306 Nomination membres de la Commission INTERcommunale des impôts directs

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de proposer par délibération la liste des commissaires appelés à siéger à la commission intercommunale des impôts directs.

Il demande au Conseil Municipal de proposer une liste de 3 commissaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré propose :

Jean-François HEBRARD

Gérard REVEYRON

Jean-Michel RIZZI

03.20260306 REPRESENTANTS Commissions Intercommunales

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide de proposer les membres suivants pour les commissions intercommunales :

Commissions	Titulaires	Suppléants
Petite enfance, enfance, jeunesse, périscolaire et culture	Sophie VANHAY	Sarah MEYER Fabienne MARGUERIE
Eau	Gérard REVEYRON	Éric GOUVILLE
Assainissement SPANC	Gérard REVEYRON	Michel REVEYRON
Déchets et économie circulaire	Sophie VANHAY	Fabienne MARGUERIE Jean-Michel RIZZI

04.20260306 Elaboration du Plan Communal de Sauvegarde - PCS

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2212-2 et L. 2212-4 ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, notamment le Titre III du livret VII ;

Considérant que l'ensemble des documents de compétence communale contribuant à l'information préventive et à la protection de la population doit être regroupé dans un document unique qui détermine, en fonction des risques connus, les mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes, fixe l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des

consignes de sécurité, recense les moyens disponibles et définit la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population.

Ce document est obligatoire dans les communes dotées d'un plan de prévention des risques naturels prévisibles approuvé, comprises dans le champ d'application d'un plan particulier d'intervention ou ayant un risque sismique au moins égal à un risque existant modérée (3 sur 5).

Considérant les recommandations des services de l'État quant à la mise en place d'une cellule municipale composée d'un chef de projet, d'un comité de pilotage et d'un ou plusieurs groupe(s) de travail chargé(s) de l'élaboration, de la mise en place et de la mise en œuvre opérationnelle de ce Plan Communal de Sauvegarde ;

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le domaine de la sécurité civile, des événements marquants nous rappellent régulièrement que les situations susceptibles de perturber le fonctionnement quotidien de nos organisations sont nombreuses.

Dans tous les cas, le désarroi, les attentes des citoyens les amènent à interpellier la puissance publique dont ils attendent qu'elle soit capable d'apporter dans l'urgence des réponses à ces situations. Du fait de leur proximité et de leur responsabilité, les acteurs de la puissance publique vers lesquels les citoyens se tournent en priorité sont les MAIRES.

Pour ces motifs, Monsieur le Maire **propose** au Conseil Municipal d'élaborer un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) adapté à la commune de SAINT PIERRE D'ALVEY pour faire face à des événements de sécurité civile et de :

- **désigner** Monsieur Jean François HEBRARD, élu référent, chef de projet ;
- **constituer** un groupe de travail chargé de l'élaboration et de la validation des différentes étapes du PCS, composé de :

- Madame VANHAY Sophie, 1^{ère} adjointe ;
- Madame SOLTREY Valérie, Conseillère municipale ;
- Monsieur GOUVILLE Éric, conseiller municipale ;
- Madame REVEYRON Gérard, Conseiller municipale ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal** :

- **PREND acte** du lancement du projet d'élaboration du Plan Communal de Sauvegarde ;
- **DESIGNE** Monsieur Jean François HEBRARD, élu référent, chef de projet ;
- **CONSTITUE** un groupe de travail chargé de l'élaboration et de la validation des différentes étapes du PCS, composé de :
 - Madame VANHAY Sophie, 1^{ère} adjointe ;
 - Madame SOLTREY Valérie, Conseillère municipale ;
 - Monsieur GOUVILLE Éric, conseiller municipale ;
 - Madame REVEYRON Gérard, Conseiller municipale ;

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents.

05.20260306 Délibération instaurant les nouveaux tarifs de location de la salle multi activités, approuvant son règlement intérieur et son contrat

Mr le maire rappelle au conseil municipal que le règlement intérieur de la salle multi activités, fait et délibéré par le Conseil Municipal de Saint Pierre d'Alvey, datait du 15 décembre 2016, les tarifs avaient été régularisés le 5 novembre 2020.

Il rappelle la nécessité de mettre à jour le règlement intérieur et le contrat de location de la salle multi-activités ainsi que les tarifs de locations.

Il est proposé au conseil municipal d'appliquer les tarifs suivants :

- le montant de la mise à disposition, soit 150 € pour les habitants de la commune et 300€ pour les extérieurs ou professionnels (limité à 3 par an) ;
- un chèque de caution de 500 € pour l'utilisation de la salle (à donner à la remise des clefs) ;
- un chèque de caution « nuisances » de 150€ encaisser en cas de nuisances sonores, dégradations, infractions...
- Les ordures ménagères sont à la charge des locataires.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide

- **d'adopter** ces tarifs
- **d'approuver** le règlement intérieur et le contrat de location
- **de donner pouvoir** au maire pour signer tous documents afférents à la location de la salle multi activités.

Pour plus d'informations, le règlement sera disponible prochainement en mairie ou sur le site internet.

06.20260306 Délibération programme de travaux ONF 2026

L'ONF entretien les périmètres de la forêt communal, comme chaque année, il nous propose un programme annuel.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Retient le programme de travaux d'entretien : travaux sylvicoles, entretien de la plantation la parcelle 2 et travaux d'infrastructure : réfection de la piste desservant la parcelle 2 et les parcelles privées, pour 5 100 € HT
- Retient le montant des frais de garderie et contribution hectare pour 3 790€ HT
- Dit que le montant prévu au budget est de 8 890€ HT.

07.20260306 Délibération demande de subvention au département pour la réfection d'une piste forestière

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier de demande de subvention pour la réfection de la piste forestière sur 300 m de long dont la moitié en forêt communale (parcelle 2).

Ses travaux ont été estimé à un montant de 4008 € HT, dont il est possible de demander une subvention au département à hauteur de 40%, soit environ 1600 €.

Questions diverses

Inauguration jeu de boule : 13/06 à 18h

Il est prévu l'installation d'une poubelle et d'une table de pique-nique

SIVU : élection des membres du bureau : président : Jérémy Paris de Loisieux, vice-président : Julien Blanchin de La Chapelle St Martin

Incivilités : des ornières profondes ont été constatées sur le parking de la salle des fêtes
Les poubelles du Carrel souvent très sales

Travaux des 2 toits de la mairie : le maire a reçu l'entreprise CBR pour un devis. Ils ont constaté que sous le toit de l'appartement ouest se trouvait un mélange de terre/sable qui servait d'isolant, un devis va être demandé pour l'évacuation.

Fleurissement : 1^{ère} réunion le 5 mai à 18h

La séance est levée à 22h19.

Procès-verbal approuvé par le Conseil Municipal du : 2 septembre 2026

Publié le : 3 septembre 2026

A St Pierre d'Alvey,

Le 3 juin 2026

Le Maire,

Jean-François HEBRARD

La secrétaire,

Marie VEUILLET

